

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Octobre 1872.

Chronique Politique.

La mesure prise contre le prince Napoléon est, dans la presse, l'objet d'appréciations que nous croyons utile de signaler.

La République française n'oubliant pas, il faut lui rendre cette justice, les égards dus à une femme, parle avec un certain respect de la princesse Clotilde. Aussi on comprend que ce respect lui pèse : elle se dédommage sur le prince Napoléon :

« Que le prince Napoléon se hâte donc d'obéir à l'ordre qu'il a reçu : c'est ce qu'il a de mieux à faire. S'il désobéit, que le gouvernement agisse ; l'opinion verra avec satisfaction cet acte d'autorité et de défense nationale contre un prétendant ou contre un agent des prétendants. Certains journaux osent menacer le gouvernement, lui annoncer des résistances, des procès ; ce sont là des folies. Nous ne répondrions peut-être pas de la magistrature que M. Dufaure nous a faite. Mais le jury aurait le dernier mot, et si un Bonaparte, un prince de coup d'État, une altesse de Cayenne et de Lambessa osait se réclamer de la loi commune devant des jurés français, et revendiquer la liberté de conspirer contre la République, le gouvernement peut être tranquille : personne n'a d'inquiétude sur le verdict. »

Le Siècle déplore que la police du gouvernement de son choix soit assez mal faite pour que la piste du prince ait pu être un instant perdue.

Le Rappel et le Corsaire sont heureux, tout naturellement, de ce coup de maître, l'ordre d'expulsion.

Le Journal de Paris exprime l'opinion de la majorité de la commission de permanence :

« Nous devons dire que l'annonce de la mesure dont il s'agit a été très-froidement accueillie de la commission de permanence. L'Assemblée actuelle peut avoir des défauts ; elle en a certainement : mais elle est profondément honnête, et elle a un remarquable respect de la légalité. C'est un mérite qu'il n'est que juste de lui reconnaître. »

Le Soir, qui ne tient pas à déplaire au gouvernement, ne se montre pas courtisan, par exception :

« La mesure qui vient d'être prise contre le prince Napoléon doit être sévèrement blâmée. »

» Elle est à la fois inique et impolitique. »

Le Moniteur, la Liberté, l'Univers protestent. Le Français dit :

« On sait que nous ne sommes pas suspects de sympathie pour les représentants et les partisans plus ou moins actifs de la cause impériale. Nous n'en sommes que plus obligés de protester quand une mesure arbitraire prise par le gouvernement vient atteindre, dans la personne de l'un d'eux, la liberté individuelle. »

Les Débats, le Bien public se taisent.

Le Temps cesse d'être un libéral. Il approuve la mesure :

« Si cette leçon indirecte à l'adresse des partis n'était pas préméditée, elle n'en était pas moins opportune, et nous devons en faire notre profit. »

Nous ne mentionnons pas les journaux nettement bonapartistes. On ne peut être juge et partie.

Le conseil supérieur de la guerre a tenu hier sa troisième séance au palais de l'Élysée.

Les délibérations continuent à être secrètes.

La mesure prise contre le prince Napoléon a provoqué de la part de l'administration une surveillance des plus rigoureuses contre les partisans du régime impérial.

Les organes bonapartistes sont également surveillés de très-près.

Le préfet de la Seine vient d'inscrire au budget de la ville une somme de 50,000 fr., destinée à secourir les émigrants Alsaciens-Lorrains.

Lord Lyons, qui revient cette semaine à Paris, ne s'y réinstalle pas encore définitivement. Vers le 25, en effet, il ira encore passer quarante-huit heures à Londres, à l'occasion du mariage d'une de ses parentes.

Une cérémonie funèbre, célébrée avec plus de solennité que les années précédentes, a lieu, aujourd'hui, 16 octobre, à la chapelle expiatoire de Louis XVI, pour l'anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette, dont la tête tomba sous la hache révolutionnaire le 16 octobre 1793.

On écrit de Paris au Nouvelliste de Rouen :

« Un bien gros bruit que je ne vous rapporte que pour mémoire, c'est que le duc d'Aumale et le prince de Joinville, son frère, seraient décidés à donner leur démission de députés, parce qu'ils ne jugeraient pas convenable de siéger à l'Assemblée au moment où va être discuté le projet de loi portant restitution à leur famille des biens qui lui ont été confisqués par le décret de 1852. Ce qui ajoute à l'in vraisemblance manifeste de cette rumeur, c'est qu'elle a cours principalement dans les cercles bonapartistes. On s'explique que les deux princes dont il s'agit s'abstiennent de prendre part à la discussion du projet de loi relatif à la restitution de leurs biens ; mais aller au-delà pour pré-

tendre qu'ils ne siégeront plus à la Chambre, c'est évidemment dépasser toutes les bornes. »

Ces réflexions nous semblent justes.

L'Ordre annonce que les deux agents chargés de filer (pardon, c'est le mot) le prince Napoléon et M^{me} la princesse Clotilde, et qui en route ont perdu la trace de Leurs Altesses, viennent d'être mis à pied.

Il est inexact que Blanqui ait été transféré dans une maison de santé pour cause de maladie. Il est toujours à Clairvaux, dit le Bien public, où ses sœurs ont demandé la faveur de lui faire parvenir quelques aliments, que les règlements de la maison peuvent tolérer. Cette nouvelle, du reste, rééditée aujourd'hui, remonte à un temps déjà éloigné.

On dit depuis longtemps que M. Rochefort est dans un état de santé qui ne lui permet pas de supporter les rigueurs de la captivité.

Il paraît, au contraire, que le célèbre lanterneur se porte aussi bien que M. Thiers. Et c'est beaucoup dire.

M. le Président de la République paraît décidé à faire tenter de nouveau, en France, l'expérience des cartes-poste.

M. Wolowski, qui présenta la proposition à l'Assemblée nationale, l'année dernière, se fonde aujourd'hui, pour reprendre sa proposition, sur ce que pareille expérience, qui a été faite en Angleterre, en Russie, en Belgique, etc., loin d'atténuer les ressources du Trésor, par la diminution de l'envoi des lettres, n'a fait que l'augmenter encore.

M. Thiers aurait déclaré qu'il ne faut pas que nous restions stationnaires, quand tout le monde marche, et alors que les réformes

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XVI.

LE DROIT EN FACE DE LA VIOLENCE.

(Suite.)

— Blagourof ! cria Son excellence. — Me voici, fit le général. — Avez-vous entendu ? — Oui, Excellence, il vous a déclaré la guerre. — Et j'ai accepté. Ah ! il croyait me faire peur, avec sa démission. Eh bien ! qu'il la

donne, qu'il écrive à l'empereur, qu'il fasse ce qu'il voudra ! Vous aviez raison, général, c'est à ces brigands de curés, de moines, de papistes qu'il faut donner la chasse ; je vous autorise à faire imprimer votre proclamation, à la répandre en masse. Ah ! les nobles et les curés s'en mêlent, à présent, c'est bon, nous mettrons le feu à leurs églises avec leurs encensoirs, et aux châteaux avec des cierges bénits et nous les y grillons comme ils le méritent.

L'Excellence arpentait le cabinet à grands pas, Blagourof triomphait.

— La campagne ne sera pas dangereuse, pensait-il, et il y aura gros à gagner ; le tout est d'empêcher le gouverneur de faire sa paix avec le Féliniski. Ah ! une idée.

— Excellence, ne m'avez-vous pas dit que le colonel P... vous avait envoyé quelques paires de Podletzi ?

— Oui, cinq ou six, je crois. — Dans le nombre, il doit bien y avoir quelques curés ?

— Un capucin, et je ne sais quoi encore.

— Si, pour montrer au Féliniski que vous n'avez pas peur de lui, vous les faisiez pendre ici même, à Varsovie, ce serait un exemple donné de haut, ajouta-t-il avec un rire venimeux.

— Je ne sais pas ce qu'ils ont fait.

— On les pendrait d'abord et puis on verrait ensuite, repartit l'ignoble conseiller ; à moins, toutefois, que vous ne craigniez la colère du pieux archevêque et l'excommunication du Pie IX.

— Moi, avoir peur de ces... Personne ne le croira.

— Hum ! personne, ce n'est pas ce que disent les Polonais.

— Vraiment, et que disent-ils donc ?

— Que le gouvernement n'osera jamais faire justice d'un prêtre, parce que le pape est plus fort que l'empereur, et que le gouverneur le sait.

— Ah ! ils disent cela. Eh bien, mon cher, comme il faut bien commencer pour bien finir, je vais instituer un tribunal pour juger les coupables, quels qu'ils soient, pris les armes à la main. Voyons, qui pourrais-

je bien choisir ? Il faut avant tout des hommes énergiques.

— Si Son Excellence daignait m'accepter ?

— Sans doute, sans doute. Voyons, le grand-maître de police, vous, Matouchkin.

— Il est un peu faible.

— Nous le stylerons, Matouchkin. Ah ! parbleu, et le colonel Kornirof, celui-ci est un juge admirable, surtout quand il a bu. Envoyez-moi mon secrétaire, pour rédiger l'arrêté, et priez Muchanof, de ma part, de faire dresser une dizaine de potences, sur différents points de la ville ; la plus haute sur la place de l'archevêché, entendez-vous ?

— J'entends, Excellence ; vous voulez que le Féliniski puisse lire de sa fenêtre votre réponse à son homélie ; dans quelques heures, tout sera prêt.

— Et demain, justice sera faite, mon cher. Allez, et soyez sûr que vous ne serez pas oublié.

Le soir du même jour, dans une salle basse

repoussées chez nous s'étendent et se complètent chez nos voisins.

M. le préfet de la Marne, en présence de circonstances nouvelles, vient de rapporter son arrêté autorisant la chasse à partir du 16 octobre. Le fait est significatif.

D'un autre côté, les autorités allemandes viennent de déclarer que l'évacuation étant ajournée et ne voulant pas entraver la destruction des animaux nuisibles, elles accorderont des permis spéciaux aux personnes qui leur seront présentées nominativement par le préfet.

M. le général de Cissev vient de faire annoncer son arrivée à Valenciennes pour les derniers jours d'octobre.

Une commission du génie militaire le précéderait de quelques jours dans cette ville.

Aux examens de sortie de l'École de Saint-Cyr, dit le Soir, 353 élèves sur 400 ont été reçus.

Ordinairement, les refusés doivent recommencer une année complète ou être envoyés comme sous-officiers dans l'armée.

En considération des services rendus par l'École pendant la guerre, les 47 refusés de cette année vont retourner à l'École pour trois mois seulement. Ils en sortiront le 15 janvier 1873 avec le grade de sous-lieutenant.

Un cérémonial existe pour l'introduction du Président de la République au sein de la commission de permanence; le président de la commission, suivi de tous les membres du bureau, sort de la salle et va recevoir le chef de l'État qui s'assied à sa droite. Il est reconduit avec les mêmes formalités.

Curieux anniversaire que celui du 12 octobre pour la famille Bonaparte.

Il y avait samedi trente-deux ans que fut célébré le mariage de M^{me} la princesse Mathilde avec le prince Anatole Demidoff (12 octobre 1840).

C'est également un 12 octobre que fut fusillé le roi de Naples.

C'est encore le 12 octobre qu'a été expulsé de France le prince Napoléon.

Le vaste projet d'une Église nationale à établir en face de l'Église romaine, que l'on s'est parfois plu à attribuer au prince Bismark, s'affirme un peu moins depuis quelque temps. On dit le chancelier préoccupé de la question de savoir si une pareille institution ne serait pas de nature à entraver plutôt qu'à favoriser l'unification de l'empire qui demeure l'objectif suprême de ses préoccupations. Une Église détachée de Rome pourrait acquérir une indépendance dangereuse pour l'autorité de l'État et donner, à la longue, fort à faire au gouverne-

ment. Il faut ajouter que le mouvement vieux-catholique, malgré les sympathies universelles qu'il inspire, n'a pas encore jeté de racines assez profondes pour porter le gouvernement à lui prêter son appui au préjudice de l'Église romaine existante, ainsi que le congrès de Cologne l'avait demandé. Le ministre Falk, on s'en souvient, dans un rescrit resté célèbre, avait déclaré que le gouvernement devait considérer les deux confessions comme catholiques et les traiter en conséquence.

La prochaine session des Chambres offrira, dans tous les cas, un intérêt particulier.

Le cardinal de Bonnechose a quitté Rome jeudi dernier. Il rentre en France en passant par Florence.

Le *Perseveranza* de Milan annonçait, à la date du 10 octobre, par conséquent bien avant l'incident de Millemont, qu'on préparait à la villa royale, près des jardins publics, les appartements destinés à S. A. R. la princesse Clotilde Napoléon, « qui est attendue, ajoutait le journal milanais, pour le 28 de ce mois à Milan. »

Cette nouvelle prouve que la princesse Clotilde, et par conséquent le prince Napoléon, n'avaient pas l'intention, en venant en France, d'y faire un long séjour.

Il règne depuis quelques jours, à Florence, une grande agitation dans les lieux où se réunissent les internationaux de cette ville.

L'Internationale y compte, sous différents noms, 72 sections ou collèges, comme ils les appellent, composés d'ouvriers des deux sexes, ayant chacun un caissier ou collecteur, qui est fort à l'aise à exiger le tribut.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici quel sera le prix des allumettes d'après le cahier des charges : *allumettes en bois*, le paquet de 3,500 : 2 fr.; *allumettes amorphes*, la boîte de 400 : 10 cent.; de 50, 5 cent.; *allumettes bougies ordinaires*, la boîte de 40 : 10 cent.; *allumettes bougies amorphes*, la boîte de 30 : 10 cent.

On écrit d'Angers, 12 octobre, à l'*Echo agricole* :

« Notre département n'aura qu'entre la moitié et les deux tiers d'une bonne récolte; la qualité laissera certainement à désirer; aussi les vins vieux ont repris faveur de 40 à 20 fr. par barrique, depuis que le commerce les compare à ce que seront les vins nouveaux. Cependant, les vins légers nouveaux propres à faire le Champagne sont faciles à vendre pour les fabricants de Saumur et pour ceux de Reims et d'Épernay. »

de la citadelle, quatre bourreaux, en costume de juges, étaient assis à une table, couverte d'un drap noir, sur laquelle on avait déposé une liste contenant vingt noms, dont dix étaient marqués d'une croix rouge et dix d'une raie noire. La rouge, c'était la mort, la noire, la déportation.

Le sort des accusés était irrévocablement fixé d'avance.

Voici les noms des condamnés à mort avant jugement :

1. Henri Abicht, 27 ans, ex-employé des postes à Wilna.
2. Antoine Konarsky, de l'Ordre des capucins, 40 ans.
3. Georges Kirposky, propriétaire, 46 ans.
4. Sigismond Siérakosky, 40 ans, ancien officier au service de la Russie.
5. Antoine Heine, ouvrier, 27 ans.
6. François Noviki, propriétaire.
7. Joseph Kaminski, tailleur, 22 ans.
8. Théophile Rascovsky, prêtre, 30 ans.
9. Joseph Bachlinski, cordonnier, 24 ans.

10. Michel Dolinga, paysan, 20 ans.

— Est-ce bien la peine de les interroger, Haute Noblesse? demanda à son voisin Kornirof qui se trouvait dans l'état de boisson le plus favorable.

— Pour la forme, mais rapidement, répondit Blagourof, je suis attendu au cercle Paskiévitich.

— Et moi aussi, Haute Noblesse; j'ai promis une revanche à Dmitri Baniouiski, aux dominos. Mais voyez-vous, je ne connais pas ces gens-là.

— Raison de plus pour faire connaissance, mon cher, demain il serait trop tard.

— Pour vous, peut-être, mais non pas pour moi, je commanderai l'escorte d'honneur pour les mener à la fête.

— Quelle chance! moi je ne serai que simple spectateur. Ah! voici nos futurs acrobates.

Une petite porte venait de s'ouvrir, et les prisonniers, attachés trois à trois, faisaient leur entrée, entre deux compagnies de Cosaques, pistolet au poing et sabre nu.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans vient de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, comme addition à son tarif spécial A n° 4 (places de luxe), la nouvelle disposition ci-après :

Wagons-salons appartenant à des particuliers.

Le transport des wagons-salons appartenant à des particuliers a lieu moyennant une perception de 80 c. par kilomètre (impôt compris).

Trois personnes (deux maîtres et un domestique) peuvent, sans supplément de prix, voyager dans un wagon-salon. Chaque voyageur dépassant ce nombre payera, en plus du prix de 80 c. ci-dessus fixé, le prix d'une place de 1^{re} classe, sauf les domestiques, pour lesquels il ne sera perçu que le prix d'une place de 2^e classe par personne.

Les wagons-salons appartenant à des particuliers ne peuvent être admis dans les trains qu'à la condition de ne pas dépasser les dimensions du gabarit, et d'être agréés par la compagnie comme remplissant les conditions nécessaires pour être attelés aux trains sans inconvénient pour leur sécurité.

Il est perçu pour le stationnement des wagons-salons les droits suivants :

3 fr. par véhicule et par jour, pour les huit premiers jours, un franc par véhicule et par jour, pour chaque jour en sus, sans que la perception totale puisse excéder 300 fr. pour une année consecutive.

La semaine dernière, pendant que le sieur Louis Normand, meunier aux Casses-Têles, commune des Rosiers, était occupé à moudre du grain, un individu entra chez lui et, apercevant sur une table une paire de souliers neufs, il se hâta de les chauffer et de les remplacer ensuite par les siens qui étaient usés.

Lors de son retour à son habitation, le meunier fut fort étonné de cette métamorphose, dont l'auteur est encore inconnu.

Le nommé Rivière, Louis-Pierre, âgé de 53 ans, maçon, demeurant à Colombiers, travaillait aux réparations des trottoirs de la gare de Saint-Benoît, samedi dernier, à l'arrivée du train de 1 heure 27 minutes de Limoges à Poitiers. Ayant voulu monter sur le trottoir pour le passage du train, ses pieds ont butté dans la pierre qu'il venait de remplacer, ou bien dans les fils de fer du disque, et il est tombé sur une autre pierre et s'est fait une blessure à la tempe droite. Ce malheureux a succombé une heure et demie après l'accident à la suite de cette blessure.

Le nommé Rivière laisse une femme et deux enfants, l'un âgé de 2 ans et l'autre de 5 ans, sans ressources. (*Echo du Poitou.*)

Le 6 octobre, le nommé Brouard (René), cultivateur à la Pommeraiie, attachait, vers 8 heures du soir, à la porte de l'hôtel des Voyageurs, son cheval attelé à un cabriolet. Étant resté à peine un quart d'heure dans cet établissement et se disposant à monter

dans son véhicule, il fut très-surpris de voir que, cheval et voiture, tout avait disparu. Ce n'est qu'après 3 heures de recherches qu'il retrouva son cheval à 6 kilomètres de la Pommeraiie, sur la route de Sainte-Christine à Bourneuf.

Nous lisons dans le *Français* :

On nous écrit de Nantes que le général Merle aurait fait une déposition très-grave et très-accablante pour certaines autorités dans l'enquête sur l'affaire des pèlerins de Lourdes. Il affirmerait notamment avoir fait prévenir quatre fois la mairie. Il nous paraîtrait important que les résultats de l'enquête fussent publiés.

L'hiver approche. Déjà les matinées et les soirées sont froides. A en croire les prophètes Nick et autres, il serait cette année des plus rigoureux. On a pu constater déjà plusieurs gelées blanches, symptômes infaillibles d'un hiver imminent.

La Charente dit que les travaux du chemin de fer d'Angoulême à Limoges se poursuivent avec activité, malgré la concurrence des semailles et des vendanges.

Quatre chantiers, à Excideuil, à Chez-Botta, à Vouvé, à la Chabodie, sont en pleine activité.

C'est à partir du village de Poumaré que la voie entre dans la vallée de la Vienne; de ce point jusqu'à la station d'Excideuil, le coup-d'œil est ravissant.

On longe la Vienne, contenue par un mur cyclopéen, ayant d'un côté un rocher à pic et de l'autre les bords de la Vienne couverts de bois touffus, et, en face desoi, le clocher d'Excideuil.

A droite, on aperçoit le logis historique de Chetardie, perdu dans les grands arbres. Ce sera, sans contredit, un des points les plus pittoresques de cette ligne.

Il est présumable que les sardines en boîtes descendront cette année à un prix raisonnable.

La pêche est d'une abondance exceptionnelle depuis quinze jours sur nos côtes.

Huit cents bateaux de Douarnez resteront armés jusqu'en décembre, car les patrons pensent que la fin de la campagne sera presque aussi productive que son début.

Le mille de sardines qui, jusqu'au 15 septembre, se maintenait au prix très-élevé de 58 fr., est descendu à 46, puis à 39, et des masses de sardines ont été signalées de nouveau.

M. le recteur de l'Académie de Poitiers a fixé au jeudi 7 novembre prochain la session d'examens des aspirants au certificat de grammaire.

Les étudiants en médecine et en pharmacie qui se proposent de subir ces épreuves à Poitiers devront se faire inscrire au bureau de l'inspection académique, avant le 31 octobre, et produire, à l'appui de l'inscription, leur acte de naissance.

La plupart pouvaient à peine marcher; les blessures de plusieurs n'étaient pas fermées, et sur leurs visages pâles, amaigris, défaits, mais rayonnants d'enthousiasme et de fierté, les souffrances physiques et morales avaient gravé leur douloureuse empreinte.

Les gardiens les firent ranger le long du mur, en face de leurs juges, et un scribe fit l'appel.

D'une voix ferme, chacun d'eux répondit présent.

L'interrogatoire commença aussitôt.

C'était une simple formalité, à laquelle ni les bourreaux ni les victimes n'attachaient aucune importance.

A la question finale : qu'avez-vous à dire pour votre défense? les deux ouvriers répondirent : Nous ne faisons partie d'aucune bande; on nous a arrêtés à domicile.

— Où vous faisiez des habits et des chaussures pour les insurgés, n'est-il pas vrai?

— Nous travaillons pour ceux qui nous font des commandes; une veste ne peut pas

être considérée comme fourniture clandestine de munition, dit le tailleur.

— Ni une paire de bottes, ajouta le cordonnier.

— Le tribunal appréciera, répondit le maître de police.

Et, s'adressant aux prêtres :

— Et vous? fit-il.

— J'ai rempli les fonctions d'aumônier parmi les insurgés, mais sans porter les armes, dont je ne sais pas même faire usage; j'accepte la mort et j'offre ma vie à Dieu en sacrifice pour mon pays, répondit le plus jeune.

Le Père Konarsky récitait son chapelet; il ne s'interrompt même pas.

L'extrême jeunesse de Georges et l'expression de douceur de son visage touchèrent le président.

— Demandez grâce, lui dit-il, vous êtes si jeune.

(La suite au prochain numéro.)

Les examens commenceront le jour fixé, à huit heures du matin, à la préfecture.

En Normandie, la récolte des pommes sera plus abondante qu'on n'osait l'espérer d'abord. Le fruit est beau et plus nombreux, et se vend sur le pied de 2 fr. à 2 fr. 50 le demi-hectolitre.

Nous sommes dans la saison des champignons. Une foule de gens s'empoisonnent, parce qu'ils croient qu'il suffit d'expérimenter les champignons en les macérant dans de l'eau vinaigrée, chaude ou froide, après y avoir mis une cuiller d'argent. Ils ne voient pas noircir la cuiller d'argent, qui ne noircit jamais, et ils s'empoisonnent consciencieusement.

Le vinaigre et la cuiller d'argent sont deux inutilités, deux absurdités, deux préjugés, comme le ver dans la queue des chats, ce qui fait que beaucoup de portières coupent cette pauvre queue.

Ce sont les *Débats* qui, dans un long fait divers répété par le *Petit-Journal*, ont enseigné le vinaigre et la cuiller d'argent.

Il suffisait de conseiller une macération plus longue dans de l'eau chaude ou froide, renouvelée trois ou quatre fois, de deux en deux heures. Le poison est soluble et passe dans l'eau. C'est ce que la commission de salubrité de Paris a expérimenté, et ce que Ch. Flandin a raconté dans son *Traité des poisons*, avec l'expérimentation de la commission de salubrité.

On lit dans la *Patrie*, de Genève :

On apprend bien des choses en étudiant la vie et les habitudes des animaux. Ainsi, par exemple, le hibou, qui, toutes les nuits, fait une guerre acharnée aux souris qui rongent et dévorent nos récoltes, est cloué aux portes de nos granges ; la chauve-souris, un infatigable destructeur d'insectes, est poursuivie et détruite partout où on la rencontre ; le hérisson, ce souricier inconnu, est jeté à l'eau, et le crapaud, qui à lui seul purge un jardin de vers et de limaces, est écrasé sans pitié.

Par contre, la cigogne qui détruit grenouilles et crapauds, qui poursuit jusqu'aux jeunes perdrix, n'est pas seulement respectée, mais encore vénérée ; la belette qui suce parfois un œuf de poule, mais qui détruit les souris par centaines, est tuée sans pitié, partout où le cultivateur la rencontre.

Enfin, il est prouvé aujourd'hui que l'informe ver de terre ne nuit point au développement des plantes, bien au contraire. La preuve peut être donnée par un exemple.

Un pré de magnifique apparence, arrosé avec de l'eau ayant servi à la fabrication du sucre, a été couvert le lendemain de dix quintaux environ de vers de terre tués par cette eau sulfurée.

Or, si le pré avait bonne apparence malgré ces dix quintaux de vers, c'est une preuve que le ver est inoffensif pour l'agriculture.

Faits divers.

Il y a quelques jours, la gare de l'Ouest, à Paris, a été mise en émoi par une scène des plus tristes.

Une pauvre Alsacienne, suivie de six enfants et venant directement de son pays attendait le train pour Rouen, où son mari, parti quelques jours avant elle, l'attendait.

La malheureuse n'avait plus d'argent pour prendre le train. Elle n'en avait même plus pour manger, et la faim torturait la pauvre mère.

Tout-à-coup les petits enfants demandèrent à manger, elle se mit à sangloter, on l'entoura, on chercha à la questionner, elle ne comprenait pas un mot de français.

Un gardien de la paix, qui parlait l'allemand, causa quelques instants avec elle, fit part à ceux qui l'entouraient de son extrême misère, et pendant que la marchande de journaux organisait une quête après avoir envoyé chercher un pain de quatre livres, il partit immédiatement pour le ministère de l'intérieur, où on lui donna un secours de quinze francs.

La quête a produit soixante francs. Inutile de peindre la stupeur de la pauvre femme en se voyant bientôt rendue à son mari et à la tête de soixante-quinze francs.

CURIEUX MARIAGE. — Un mariage dont on trouve peu d'exemples, a été célébré, cette semaine, dans la petite commune de Lascombes, près Besons.

Le marié a soixante-quatorze ans et la mariée soixante-douze. Mais, par une particularité plus remarquable encore, les futurs conjoints étaient assistés, pour donner leur consentement, l'un du père, âgé de cent sept ans, l'autre de la mère qui a cent quatre ans accomplis.

Les convives étaient au nombre de quatre-vingts, tous fils, petits-fils, cousins et neveux des mariés.

Après le repas des noces, le bal a été ouvert par le père et la mère des époux, qui ont exécuté un menuet à la grande satisfaction des assistants.

Le bal s'est continué jusqu'à six heures du matin, et a été clôturé par un second repas de famille.

Un curieux procès, dit le *Journal de Lyon* :

« Un fashionable entre chez un perruquier et lui demande de lui couper la barbe, mais de lui laisser la *mouche*, à laquelle il tient beaucoup.

» Le perruquier commence sa besogne, mais en causant il oublie la recommandation qu'on lui a faite, et crac ! en un coup de rasoir, la *mouche* est enlevée.

» Grande fureur du monsieur, qui attaque le perruquier en dommages-intérêts et demande une somme exorbitante, prétendant que ce coup de rasoir lui porte un préjudice énorme. »

RECETTE PARTICULIÈRE DES FINANCES DE SAUMUR.

Les souscripteurs à l'Emprunt de 3 milliards 1872 sont invités à échanger de suite leurs récépissés provisoires contre des titres définitifs.

M^{me} BLACHETTE, professeur de chant, élève de Garcia, informe le public qu'elle vient se fixer à Saumur pour y donner des leçons.

Bulletin commercial et agricole.

Sur les marchés de province, principalement sur les marchés du Midi, les cours des blés se soutiennent généralement assez bien.

Marseille reçoit toujours quelques chargements de blé de la nier Noire ; mais ils trouvent leur écoulement pour la Suisse ou sur les marchés des rives du Rhône.

Sur les marchés de la Haute-Garonne, il y a de la tenue. A Toulouse, sur les marchés de la semaine, il n'y a pas eu de changement.

Les marchés de tous les bassins de la Garonne sont très-fermes.

A Agen, on a payé le blé 22 50 à 23 fr. les 80 k., en premier achat.

Bordeaux reste soutenu avec des apports toujours peu nombreux.

Nantes était très-ferme au commencement de la semaine. Depuis deux jours, il n'y a pas de ralentissement dans la demande, malgré le calme signalé sur les marchés anglais.

En Bretagne, en Vendée, les apports, tant sur place que sur échantillons, sont importants ; tout s'enlève activement.

Dans la Sarthe, dans l'Anjou, les cours des blés se maintiennent.

Sur les marchés de la Normandie, les offres commencent à être un peu plus nombreuses ; les prix tendent à la baisse pour le blé.

Au marché de Rouen, le blé a haussé de cinquante centimes environ par quintal métrique.

Dans le Nord, la Picardie et l'Aisne, on est tout entier à l'arrachage de la betterave et à sa mise en silos. Les halles, par suite, sont modérément garnies ; toutefois, au dernier marché de Lille, on a vu passablement de blé, eu égard au peu d'importance des battages, et l'on a pu réaliser une légère baisse.

Dans l'Est et le Nord-Est, les marchés sont mal garnis, les cours des blés y restent fermes.

Sur la ligne de Lyon, le blé commence à paraître plus abondamment ; mais les demandes y sont nombreuses, de telle sorte que la baisse y fait des progrès très-lents.

Dans le Bourbonnais, le Nivernais, le

Poitou, les marchés sont bien approvisionnés, et l'on obtient quelques concessions de la part des détenteurs.

La *Gazette des campagnes* publie les lignes suivantes au sujet du prix des céréales :

« Mentionnons le maintien inattendu de la fermeté des blés, qui persiste partout, en dépit d'un rendement manifestement supérieur de 20 0/0 à la moyenne.

» Il n'y a qu'une explication raisonnable à donner ce fait. La voici, en quelques lignes :

» L'an dernier la récolte était très-faible, très-insuffisante. En dépit de cette pénurie, les prix n'ont pas haussé comme on s'y attendait. Pourquoi ? Parce que les demandes furent réduites à leur strict minimum. Le négoce et la meunerie bornèrent leurs achats aux besoins du jour : la rareté inattendue des demandes empêcha les prix de s'élever. Par une raison inverse, l'abondance des demandes aujourd'hui empêche la baisse qui naturellement devrait être l'effet d'une récolte surabondante. Nos cultivateurs recueillent aujourd'hui la compensation de la hausse insuffisante qu'ils subirent l'an dernier.

» Seulement, qu'ils se hâtent d'en profiter. Il n'est point sûr que cette fermeté se maintienne à l'époque prochaine des grands marchés. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 septembre 1872.

NAISSANCES.

Le 20. — Julia-Victoire Lefay, rue Beaurepaire.

Le 23. — Antonin-Joseph Merlet, rue de la Levée-Neuve.

Le 29. — Jeanne-Emilie Sarget, place du Marché-Noir.

MARIAGES.

Le 16. — Paul Egrillard, facteur rural, et Marie-Henriette Drapeau, lingère, tous deux de Saumur.

Le 17. — Arthur Lépine, coiffeur, et Hyacinthe Angerand, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 21. — Pierre Taveau, propriétaire, et Emma-Eugénie Caseau, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 23. — Victor-Auguste Florisson, maître-sellier au 8^e dragons, et Rose-Marie Terris, sans profession, tous deux de Saumur ; — Théodore-Paul Mangeant, négociant, d'Amboise, et Marie-Louise Servain, sans profession, de Saumur ; — Julien Potray, tailleur (veuf), et Geneviève Delalre, débitante (veuve), tous deux de Saumur.

Le 30. — Frédéric Chevalier, menuisier, et Anne-Léontine Beaudouin, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 17. — Alexandrine Blandin, 4 mois, rue de Fenet ; — Emile Moreau, journalier, 28 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Jeanne Fouquereau, sans profession, 63 ans, épouse Pierre Mercier, rue Saint-Nicolas ; — Henri Gaspary, tailleur de pierres, 68 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 20. — Jeanne Richard, sans profession, 37 ans, épouse Alexandre Remy, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Marguerite Roussary, chapeletière, 39 ans, épouse Jean Ribière, rue de Fenet.

Le 21. — Bénigne Eliot, sans profession, 86 ans, veuve François Bréchet, rue Basse-Saint-Pierre ; — Antoine Gaultier, 4 ans, rue de Fenet.

Le 23. — Madeleine Perrault, 47 ans, couturière, veuve Urbain Merlet, à l'Hospice ; — Charles Jérôme, 4 mois, rue de la Chouetterie ; — Raoul Houbé, 20 jours, ancienne route de Tours.

Le 24. — Jean-Armand Rambert, 1 an, rue de la Visitation.

Le 25. — François-Martin Gaultier, tailleur de pierres, place du Mouton.

Le 26. — Henriette Berge, sans profession, 55 ans, place Saint-Pierre.

Le 28. — Henri Lableuse, tailleur d'habits, 71 ans, rue Brault ; — Auguste Chuchon, charpentier, 74 ans, rue de la Visitation.

Le 29. — Marie-Thérèse-Angélique Piot, dite Joséphine Rouselty, sans profession, 72 ans, veuve Joseph-Jean Prézelin, rue de la Chouetterie ; — Victor Guérineau, 45 jours, ancienne route de Tours.

Le 30. — Camille Richard, 13 ans, à la Porte-du-Bourg.

Il y a trois mois, nous lisions dans les journaux de Rochefort les articles suivants :

Je vous prie d'insérer dans votre journal que M. KRAMER, médecin et chirurgien-oculiste, m'a guéri d'un rhumatisme que j'avais depuis fort longtemps. Il a guéri également mon fils, qui avait une plaie à la jambe et une autre plaie au bras, depuis deux ans. Tout ce que nous avions pu faire jusqu'à ce jour avait été inutile. M. KRAMER nous a guéris en très peu de temps. DUC.

Il y a douze ans que pour la première fois, M. KRAMER, médecin-oculiste, est venu exercer à Rochefort. J'avais, à cette époque, un fils affecté d'une tumeur scrofuleuse à la cuisse ; l'amputation était imminente : M. KRAMER traita mon fils et le guérit radicalement, sans être obligé de recourir à cette cruelle opération.

La gratitude me fait un devoir de publier cette admirable cure dont je serai, toute ma vie, reconnaissant à son auteur. DULONG.

A la même époque, M. KRAMER a guéri plusieurs personnes de maladies chroniques très-graves, entre autres M. Courty, restaurateur, rue Saint-Pierre, qui était affecté d'une maladie de cœur et d'une gastrite chronique avec vomissements continus.

M. Schmutz, brasseur et cafetier, à Rochefort, a été guéri d'une surdité très-grave.

M. KRAMER est arrivé à Saumur, où on peut le consulter tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, jusqu'au 24 octobre, hôtel Budan.

VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 340 ; Angers, rue d'Alsace, 12 ; Saumur, rue du Temple, 11.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue S^t-Honoré.

SUCCESSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12.

Saumur, rue du Temple, 11.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdites le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.
Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS
Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
12, rue d'Alsace, à Angers.
11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.
Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).
Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.
Escompte de coupons et encaissement de titre nominal (courtage réduit).
Souscriptions sans frais à toutes les émissions.
Remboursement des titres sortis aux tirages.
Echange et libération de titres.
Avances sur titres, mêmes numéros rendus.
Groupements de capitaux et de titres pour reports.
Renseignements sur toutes valeurs.
Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

L'ORDRE FINANCIER 5 fr. ANNÉE. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-lots Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.
L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.
RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

ROBES ET CONFECTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

M^{me} DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.
Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.
La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1546. — 12 Octobre 1872.

Texte : Méhémet-Mourad-Effendi. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Courrier du Mexique. — Monomanie, nouvelle par M. Peyremal (suite). —

Promenades archéologiques : Nemours. — A travers la Bretagne (fin). — Scènes de la vie des bêtes (II). — Revue du mois, par Bertall. — Les Théâtres. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Les grands magasins de nouveautés : A Pygmalion. — Tir au pigeon au bois de Boulogne.

Gravures : Méhémet-Mourad-Effendi, fils du sultan Abdul-Medjid, prince-héritier de Turquie. — Evénements d'Espagne : affaires du pont de Ripoll, les troupes ramenant des prisonniers carlistes. — Don Sébastien Lerdo de Tejada, nouveau président de la République du Mexique. — Mexique : déclaration constitutionnelle du nouveau président, dans la salle du Congrès de l'Union, le 19 juillet 1872. — Promenades archéologiques : Nemours (4 gravures). — L'École de natation, composition de Karl Bodmer. — Paris : Les Grands Magasins de Pygmalion, vue générale extérieure. — Revue du mois, par Bertall (4 gravures). — Paris : le tir au pigeon au bois de Boulogne. — Échecs. — Rébus.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalscière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie.

coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures; y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne).

le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalscière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES. Comtesse de GOURGUR.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52 95	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	378 75	»	1 25
4 1/2 % j. 22 sept.	76 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	660	»	»	Canal de Suez, j. 1 ^{er} janv. 70.	405	»	1 25
5 % j. 22 sept.	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	445	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	495	»	»
Emprunt 1872	84 05	»	»	Crédit Mobilier	570	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	86 80	»	»	Crédit foncier d'Autriche	957 50	17 50	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	208	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	405	»	»				
— 1865, 4 %	378 75	»	1 25	Est, jouissance nov.	530	»	3 75				
— 1869, 3 % t. payé.	435	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	845	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	275	»	»	Midi, jouissance juillet.	570	»	»				
— libéré	247 25	»	»	Nord, jouissance juillet.	966 25	»	3 75				
Banque de France, j. juillet.	423 5	»	»	Orléans, jouissance octobre.	810	»	»				
Comptoir d'escompte, j. aodt.	602 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»				
				Société Immobilière, j. janv.	80	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 28 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE

PAR ADJUDICATION, DE LA PROPRIÉTÉ DU PÉAGE ET DE VIGNES, Situées à Bizay, en la commune d'Épiéds, dépendant de la faillite de MM. DE FOS.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix novembre mil huit cent soixante-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, du quatorze septembre mil huit cent soixante-douze, enregistré.

A la requête de MM. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, Rémy Chanlouineau, négociant, et Jules Mulot, aussi négociant, demeurant à Saumur, agissant comme syndics définitifs de la faillite de MM. Fortuné-Gustave de Fos, Pierre-Ernest de Fos et Léon de Fos, banquiers associés à Saumur, sous la raison sociale V^e de Fos-Letheuille et fils, lesquels syndics ont constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} Lot.

Une maison, appelée le Péage, située à Bizay, commune d'Épiéds, composée d'une maison de maître, servitudes, cour, caves, dans lesquelles se trouve un pressoir à vis garni de ses ustensiles, jardin en luzerne; le tout contenant onze ares quatre-vingt-cinq centiares, et une portion du clos de vigne dit Clos-de-la-Maison, contenant cinquante-neuf ares vingt-quatre centiares, à prendre au couchant dudit clos. Il joint au nord le chemin du Péage, au midi la portion du clos portée au quatrième lot, au levant la portion portée au second lot, et au couchant la route

de Saumur à Moncontour. Il est mis à prix à cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

2^e Lot. Une portion du clos de ladite maison du Péage, contenant trente-neuf ares quatre-vingt-six centiares, joignant au nord le chemin du Péage, au midi le lot ci-après, au levant la terre des Chapeaudières et au couchant le premier lot.

Mis à prix à mille francs, ci. 1,000 »

5^e Lot. Une portion du même clos, contenant cinquante ares quarante-cinq centiares, joignant au nord le deuxième lot, au midi le Clos-Guichou, au levant la terre des Chapeaudières et le Clos-Guichou, au couchant le quatrième lot.

Mis à prix à seize cents francs, ci. 1,600 »

4^e Lot. Le surplus dudit clos, contenant soixante ares soixante-huit centiares, joignant au nord le premier lot, au midi Drouard-Guespin et le Clos-Guichou, au levant le troisième lot et au couchant Drouard-Guespin, Drouard-Jourdan et la route.

Mis à prix à deux mille francs, ci. 2,000 »

5^e Lot. Les Jeux, terre et vigne, situés commune d'Épiéds, contenant un hectare quarante-trois ares neuf centiares, joignant au nord M. Elie Volland, au midi Guibert-Normandine, au levant Trudaine et au couchant Drouard-Guespin, Roy et autres.

Mis à prix à trois mille neuf cents francs, ci. 3,900 »

A reporter. . . 13,500 »

Report. . . 15 500 »

6^e Lot. Les Varennes, terre, située en la commune d'Épiéds, contenant quatre-vingt-neuf ares. Mis à prix à douze cents francs, ci. 1,200 »

Ces deux derniers lots pourront être divisés lors de l'adjudication. Total des mises à prix 14,700 »

Tous les biens sont situés à Bizay, commune d'Épiéds, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Il pourra être pris connaissance du cahier des charges en l'étude de M^e Sanzay, notaire à Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements: Audit M^e SANZAY, notaire à Brézé; A MM. GUÉRIN, CHANLOUINEAU et MULOT, à Saumur; Et à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le quinze octobre mil huit cent soixante-douze. CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 17 octobre 1872, 1^{er} c^o. Reçu un franc quatre-vingt centimes. (506) Signé: ROBERT.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

À VENDRE PAR ADJUDICATION, Le dimanche 20 octobre 1872, à midi, En l'étude de M^e ROBINEAU,

LA COUPE DE BOIS

DITE LA COUPE-DU-SANG Au Porcher, commune de Gennes, Comprenant environ 26 hectares de taillis; 532 baliveaux, dans la coupe; 216 baliveaux, en une futaie.

On divisera en plusieurs lots, au gré des acquéreurs. Une grande route traverse le taillis et en rend l'exploitation très-facile. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DE BOISHERAUD, à Saumur, ou à M^e ROBINEAU, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

MAISON

A l'angle de la Grand Rue et de la rue du Prêche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLROY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

INJECTIONS ET DRAGÉES A. TARDIEU.

Dans les principales pharmacies (Maladies secrètes). Commission, export : 8, rue Payenne, Paris.

A LA GLANEUSE

GROS 57, rue Saint-Jean, DÉTAIL A SAUMUR

Maison E. SABATIER

MERCERIE, RUBANS, TAPISSERIE, HAUTES NOUVEAUTÉS FOURNITURES

Pour Tailleurs, Couturières, Modistes et Lingères. GRAND CHOIX DE PARURES DE MARIÉES

Assortiment considérable de garnitures pour robes et confections, châles de laine, capeline et bacheliks, foulards anglais et des Indes, cravates fantaisies pour dames et pour hommes, faux-cols et manchettes. Gants de Turin, qualité garantie. Gants de Castor et gants patineurs. Dépôt de parfumerie, peignes, brosses et articles de Paris. GROS ET DÉTAIL. Saumur, imprimerie de P. GODET.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

THIERS ET SES MINISTRES MAC-MAHON ET SES GÉNÉRAUX GAMBETTA et les membres du gouvernement du Quatre-Septembre, un grand nombre de Députés, nos Ecrivains illustres, des membres du clergé, etc., etc., se trouvent dans la collection des 100 Portraits photographiés de DISDERI, nos HOMMES DU JOUR. Prix 1 franc les 100 pour Paris. 1 fr. 25 cent. pour la Province, en timbres-poste. RAILLARD, éditeur, boulevard Poissonnière, 4, Paris.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.